



FICHE DE RECRUTEMENT

dans le cadre de l'étude ENEIS 3 soins primaires



Intitulé du poste

TIERS DE CONFIANCE

Missions

Le tiers de confiance a pour rôle de garantir la dissociation entre les données d'identification directe détenues par la cohorte Constances et les données recueillies dans le cadre de l'étude ENEIS 3 soins primaires par les médecins enquêteurs.

En début d'étude :

- il devra transmettre les données pertinentes la cohorte Constances aux médecins enquêteurs qui seront chargés d'appeler les patients (environ 1000 parcours patients investigués par médecin enquêteur),
- il devra aussi transmettre les noms/prénoms et coordonnées des patients inclus dans l'étude (et non décédés) à la société responsable des envois des courriers d'information.

En cours d'étude :

Il établira une liste de 50 patients à interroger dans le cadre de l'étude qualitative et transmettra les identités de ces patients au bureau d'étude, chargé de l'étude qualitative, le CEMKA.

Pendant toute la durée de l'étude :

Il conservera les informations permettant d'identifier la personne et la liste de correspondance entre les numéro identifiants-étude attribués par la Cohorte Constances (N°ENEIS-Forap) et les numéros identifiants de la cohorte Constances.

- ➔ Il/elle sera sollicité(e) une première fois pour l'étude pilote (qui portera sur 200 individus et aura lieu fin 2022) puis une seconde fois pour l'ensemble des individus inclus dans l'étude générale (courant 2023 sur une durée de 6 à 10 mois).

Compétences liées à la mission

Savoir gérer des bases de données Excel (envoi d'une base avec accès sécurisé par un mot de passe).

Savoir utiliser les outils informatiques et l'envoi d'e-mail.

Savoir communiquer avec divers interlocuteurs.

Capacités de gestion et d'organisation.

Faire preuve de secret professionnel et de confidentialité concernant les données sensibles.

Etre réactif et disponible au moment du démarrage de l'étude.

Conditions des missions

Les missions incombées au tiers de confiance correspondent, en tout et pour tout, à une dizaine d'heures de travail. Cela peut rentrer dans son temps de travail habituel avec accord de son employeur.

Les données stockées par le tiers de confiance seront sécurisées via un accès sécurisé aux locaux et la protection de la base de données avec un mot de passe. Le stockage sur un serveur sécurisé est un plus.